

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 683

15 mars 2014

### SOMMAIRE

<b>Bolea Capital Gestion S.à r.l.</b> .....	<b>32772</b>	<b>Tetris SA</b> .....	<b>32740</b>
<b>Doric Capital SA</b> .....	<b>32777</b>	<b>Themis Marketing S.à r.l.</b> .....	<b>32741</b>
<b>Efficient Global Solution S.A.</b> .....	<b>32738</b>	<b>The New Two Faces S.à r.l.</b> .....	<b>32742</b>
<b>Grande Parfumerie du Luxembourg</b> .....	<b>32757</b>	<b>The Shipowners' Mutual Protection and In-</b>	
<b>G-RE S.A.</b> .....	<b>32784</b>	<b>demnity Association (Luxembourg)</b> ....	<b>32741</b>
<b>GSO Special Situations Master Fund (Lu-</b>		<b>Thomas Crown Finance SA, Luxembourg,</b>	
<b>xembourg) S.à r.l.</b> .....	<b>32758</b>	<b>succursale</b> .....	<b>32740</b>
<b>Guardian SP5 S.à r.l.</b> .....	<b>32751</b>	<b>Trilogy S.à r.l.</b> .....	<b>32740</b>
<b>ista Holdco 1 S.A.</b> .....	<b>32764</b>	<b>UK Students 60 CR S.à r.l.</b> .....	<b>32739</b>
<b>Legg Mason Investments (Luxembourg)</b>		<b>UK Students City S.à r.l.</b> .....	<b>32742</b>
<b>S.A.</b> .....	<b>32741</b>	<b>UK Students Isledon S.à r.l.</b> .....	<b>32740</b>
<b>Lipp S.à r.l.</b> .....	<b>32782</b>	<b>UK Students JV S.à r.l.</b> .....	<b>32739</b>
<b>LSREF3 Lagoon Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>32780</b>	<b>Ureprom</b> .....	<b>32739</b>
<b>Management Assistances &amp; Advisors</b> .....	<b>32774</b>	<b>UVZ Holding S.A.</b> .....	<b>32739</b>
<b>MS Finance</b> .....	<b>32774</b>	<b>Venus MP S.à r.l.</b> .....	<b>32738</b>
<b>New Muomina S.à r.l.</b> .....	<b>32768</b>	<b>Verdi</b> .....	<b>32738</b>
<b>SVIF S.A.</b> .....	<b>32742</b>	<b>Vereal S.A.</b> .....	<b>32738</b>
<b>SVIF S.A.</b> .....	<b>32742</b>	<b>Walnut S.à r.l.</b> .....	<b>32743</b>
<b>Taingaped Holding S.A.</b> .....	<b>32741</b>	<b>Wieland Truck &amp; Trailer S.à r.l.</b> .....	<b>32784</b>
<b>Taurus Euro Retail II Holding S.à r.l.</b> .....	<b>32742</b>	<b>XI Europa Luxco I S.à r.l.</b> .....	<b>32770</b>
<b>Tele-Europa</b> .....	<b>32784</b>		

**Venus MP S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 108.763.

En date du 20 janvier 2014, Monsieur Guy Harles a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Venus MP S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2014016945/14.

(140018705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

---

**Verdi, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.  
R.C.S. Luxembourg B 26.262.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014016946/10.

(140019474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

---

**Vereal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1524 Luxembourg, 14, rue Michel Flammang.  
R.C.S. Luxembourg B 64.050.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

VEREAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2014016947/13.

(140019360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

---

**E.G.S. S.A., Efficient Global Solution S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9712 Clervaux, 3B, Montée du Château.  
R.C.S. Luxembourg B 32.390.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 13 décembre 2013*

L'assemblée approuve le transfert du siège social

De L-9710 CLERVAUX 17 Grand Rue

A L-9712 CLERVAUX 3B Montée du Château

L'assemblée a pris note du changement de domicile de:

Monsieur Fernand TOUSSAINT, administrateur, soit L-9712 CLERVAUX 3B Montée du Château.

Monsieur Christophe DODEMONT, administrateur délégué, soit B-4050 CHAUDFONTAINE/NINANE, 84 Rue de la Loignerie. (administrateur)

Christophe DODEMONT

Administrateur délégué

Référence de publication: 2014017748/17.

(140019270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

---

**Ureprom, Société Anonyme.**

Siège social: L-9647 Sonlez, 27, rue Jean-Baptiste Determe.  
R.C.S. Luxembourg B 149.102.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014016935/10.

(140019399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

**UK Students JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 152.349.

En date du 20 janvier 2014, Monsieur Guy Harles a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2014.

UK STUDENTS JV SARL

Signature

Référence de publication: 2014016934/14.

(140018702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

**UK Students 60 CR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 173.529.

En date du 20 janvier 2014, Monsieur Guy Harles a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2014.

UK Students 60 CR S.à R.L.

Signature

Référence de publication: 2014016933/14.

(140018700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

**UVZ Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 176.982.

*Procès-verbal des résolutions de l'assemblée générale de la société prises en date du 29 janvier 2014.*

L'actionnaire unique décide d'accepter la démission de Monsieur François BROUXEL de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au jour des présentes.

L'actionnaire unique décide de procéder à la nomination de Monsieur Daniel ADAM, employé privé, né le 23 avril 1971 à Messancy, Belgique, résidant professionnellement au 8-10 Avenue de la Gare, L1610 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société («l'Administrateur Unique») avec effet au jour des présentes.

L'actionnaire unique décide que le mandat de l'Administrateur Unique se terminera lors de l'assemblée générale de la Société devant approuver les comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014016936/16.

(140019499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

**UK Students Isledon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 154.726.

En date du 20 janvier 2014, Monsieur Guy Harles a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2014.

UK Students Isledon S.à R.L.

Signature

Référence de publication: 2014016931/14.

(140018710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

---

**Thomas Crown Finance SA, Luxembourg, succursale, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 151.299.

*Décision de l'administrateur unique de la société*

Monsieur Robert PARTOUCHE, en sa qualité d'administrateur unique de la société anonyme de droit suisse THOMAS CROWN FINANCE S.A., inscrite au Registre de Commerce du canton du Jura sous le numéro CH-670.3.004.621-7, décide de transférer le siège de la succursale luxembourgeoise THOMAS CROWN FINANCE de 2a, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg au 55-57, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Robert PARTOUCHE

Administrateur unique

Référence de publication: 2014016920/16.

(140018739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

---

**Tetris SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-5324 Contern, rue des Chaux.

R.C.S. Luxembourg B 97.909.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014016918/9.

(140019811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

---

**Trilogy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 34.426.

*Extrait de la convention de cession de part sociale en date du 27 janvier 2014*

Il résulte de la convention de cession que Monsieur Koen Scheiris, consultant, demeurant à B-9090 Melle, 41, Oefenpleinstraat

Cède

1 (une) part sociale de la société Trilogy Sàrl, avec siège social à L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel à Monsieur Jean Willemyns, consultant, demeurant à B-1200 Woluwé-Saint-Lambert, 80, rue de la Rive.

Pour extrait conforme

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2014016927/15.

(140019603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

---

**The Shipowners' Mutual Protection and Indemnity Association (Luxembourg), Association d'Assurances Mutuelles.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 14.228.

M. VAN MEERBEECK Christian, demeurant Pastoor de Conincklaan 45, 2610 Wilrijk, Belgique et M. KAILIS George T., demeurant 7 Banool Crescent, City Beach, Perth, Western Australia 6015 ont démissionné de leur poste d'administrateur en date du 25 octobre 2013 respectivement 13 décembre 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2014016919/13.

(140018913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

---

**Taingaped Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 177.183.

*Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la société tenue en date du 16 décembre 2013:*

1. Fabien ZUILL a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet au 31 décembre 2013;
2. France DEPAGNIAT, née le 18 février 1982 à Paris, France, ayant son adresse au 78, boulevard Maurice Barrès, F-92200 Neuilly-sur Seine, a été nommé administrateur avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014016908/16.

(140019686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

---

**Legg Mason Investments (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 145, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 28.121.

*Extrait de la Résolution Circulaire du Conseil d'Administration du 15 janvier 2014:*

- Le Conseil d'Administration a pris connaissance de la démission de Monsieur Robert Shearman - 20, Quintonside, Grange Park, NN4 SAE Northampton, Royaume-Uni comme Dirigeant.

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer Madame Lydie Bini - 60, rue de Glacis, F-54400 Longwy, France comme Dirigeant en remplacement de Monsieur Robert Shearman avec prise d'effet le 15 janvier 2014.

*Pour le compte de Legg Mason Investments (Luxembourg) S.A.*

Signature

Référence de publication: 2014017756/14.

(140019280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

---

**Themis Marketing S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 155.082.

Par la présente, M. Patrice Gallasin informe de sa démission de sa fonction de gérant de la société, Themis Marketing S.à. r.l. (R.C.S. Luxembourg: B 155082) et ce avec effet au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrice GALLASIN.

Référence de publication: 2014016903/11.

(140019459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

---

**The New Two Faces S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 53, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 108.111.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014016902/10.

(140019384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

**Taurus Euro Retail II Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 121.725.

*Rectificatif concernant le bilan 2012 déposé au RCS le 27/01/2014, réf L140015001*

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Taurus Euro Retail II Holding S.à r.l.*

Signatures

Référence de publication: 2014016901/12.

(140018972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

**SVIF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 79.089.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014016893/9.

(140019767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

**SVIF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 79.089.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014016892/9.

(140019766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

**UK Students City S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 153.809.

En date du 20 janvier 2014, Monsieur Guy Harles a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2014.

UK Students City S.à R.L.

Signature

Référence de publication: 2014016929/14.

(140018701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

**Walnut S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 183.563.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth of November.

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

APPEARED

SPRUCE S.à r.l., SPF a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) organized as a family wealth management company (“société de gestion de patrimoine familial”) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, a share capital in the amount of EUR 2,000,000.- and in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (“Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg”) (the “Appearing Party”),

The Appearing Party was represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, as its proxy (the “Proxyholder”) pursuant to a power of attorney given under private deed<sup>3</sup>. The power of attorney, signed *ne varietur* by the Proxyholder and the notary, shall remain annexed to this deed and shall be registered with it.

The Appearing Party, represented by the Proxyholder, has requested the notary to incorporate a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) with the following articles of incorporation:

ARTICLES OF INCORPORATION

**Chapter I<sup>er</sup>. Form, Name, Corporate object, Duration, And registered office**

**1. Art. 1. Form.** There exists a private limited liability company, which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (the “Company”), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association (the “Articles”).

**2. Art. 2. Name.** The Company shall bear the name “WALNUT S.à r.l.”.

**3. Art. 3. Corporate Object.**

3.1 The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3.2 The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever type or origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and intellectual property rights developed. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities) or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3 The Company may borrow in any form except by way of public offer (to the extent prohibited by any applicable law). It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities.

3.4 In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

**4. Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**5. Art. 5. Registered Office.**

5.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

5.2 It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

5.3 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

## Chapter II - Share Capital, Shares and transfer of shares

### 6. Art. 6. Share Capital.

6.1 The share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

6.2 The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 17 of the Articles.

6.3 The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles. The Sole Manager or the Board of Managers (as defined below) will have to be authorised by the shareholders' meeting acting in accordance with Article 17.8 to proceed to such a repurchase. In any case, the repurchase cannot result in reducing the net assets of the Company below the aggregate of the subscribed capital and the reserves which may not be distributed under the Law and the Articles.

**7. Art. 7. Share Premium Account.** The Company may set up a share premium account into which any premium paid on any share is transferred. The share premium is at the free disposal of the shareholders.

### 8. Art. 8. Shareholders' Rights.

8.1 All shares have equal economic and voting rights.

8.2 Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits in accordance with Article 20.

**9. Art. 9. Shares Indivisibility.** Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

### 10. Art. 10. Transfer of shares.

10.1 In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

10.2 In case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with articles 189 and 190 of the Law.

## Chapter III - Management

### 11. Art. 11. Board of managers.

11.1 The Company is managed by one (the "Sole Manager") or more managers. If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (the "Board of Managers").

11.2 The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

### 12. Art. 12. Powers of the sole manager or the board of managers.

12.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose.

12.2 All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

**13. Art. 13. Representation of the company.** Towards third parties, the Company shall be bound by (i) the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, (ii) the joint signature of any two managers, or (iii) the single or joint signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers.

**14. Art. 14. Delegation and agent of the sole manager or the board of managers.** The Sole Manager or the Board of Managers may delegate his/her/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) and shall determine the agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

### 15. Art. 15. Meeting of the board of managers.

15.1 The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting. The chairman shall have no casting vote.

15.2 The Board of Managers may elect a secretary who needs not be a manager or a shareholder of the Company.

15.3 The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman or by any two (2) managers. The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires at the place indicated in the convening notice.

15.4 Written notice, whether in original, by facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

15.5 No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting.



The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

15.6 A manager may be represented at the Board of Managers by another manager, and a manager may represent several managers.

15.7 The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented, and any decisions taken by the Board of Managers shall require a simple majority.

15.8 One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

15.9 A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers. The date of the written resolutions will be the date of the last signature of a manager on a copy of the present written resolutions.

15.10 For each meeting of the Board of Managers, written minutes of a meeting shall be prepared, signed by all managers present or represented at the meeting and stored at the registered office of the Company.

15.11 Extracts shall be certified by any manager or by any person nominated by any manager.

**16 Art. 16. Liability of the managers.** The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

#### Chapter IV - Shareholders' meetings

##### **17 Art. 17. Shareholders' Meetings.**

17.1 If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

17.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his/its shareholding.

17.3 If there are more than twenty-five shareholders, the shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

17.4 If there are less than twenty-five shareholders, each shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

17.5 Shareholders' meetings may always be convened by the Board of Managers, failing which by shareholder(s) representing more than half of the share capital of the Company.

17.6 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

17.7 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a shareholder.

17.8 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholder(s) owning more than half of the share capital.

17.9 However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by (i) a majority of shareholders (ii) owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

#### Chapter V - Accounting year and annual accounts

**18 Art. 18. Accounting year.** The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

##### **19. Art. 19. Annual accounts and annual general meeting of shareholders.**

19.1 At the end of each accounting year, the Company's accounts are established, and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

19.2 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

19.3 The balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the shareholders for approval each year.

19.4 If there are more than twenty-five shareholders, the supervision of the Company must be entrusted to a supervisory board comprising one or more supervisory auditors (commissaires).

##### **20. Art. 20. Allocation of profits and interim dividends.**

20.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

20.2 Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital.

20.3 The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company in compliance with Article 17.8.

20.4 The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

## Chapter VI - Liquidation and dissolution

### 21. Art. 21. Liquidation.

21.1 The liquidation of the Company shall be decided by the shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

21.2 At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

21.3 At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with Article 20.3.

**22. Art. 22. Dissolution.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

## Chapter VII - Applicable law

**23. Art. 23.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

### *Subscription - Payments*

The share capital has been subscribed as follows:

Subscriber	Shares
SPRUCE S.à r.l., SPF . . . . .	<u>12,500</u>
Total . . . . .	12,500

All these shares have been fully paid up by a contribution in cash so that the Company's subscribed and issued share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) together with a share premium in an amount of EUR 287,500.- (two hundred and eighty-seven thousand and fifty hundred Euros) are now at the free disposal of the Company.

Proof of the contribution amounting EUR 300,000.- (three hundred thousand Euros) has been given.

### *Costs*

The amount of the expenses, remuneration and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company for its incorporation, amount to about two thousand euro (EUR 2,000.-).

### *Statement*

The notary declares that he/she has checked the existence of the conditions provided for by the Law for the incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) and states explicitly that these conditions are fulfilled.

### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2014.

### *Extraordinary general meeting*

The Appearing Party, being the holder of all the shares of the Company and represented by the Proxyholder, passed the following resolutions:

#### *First resolution:*

Each of the following is appointed as a manager of the Company for an undetermined duration:

1. Mr. Max David AARON, lawyer, born on 21 March 1962 in New York (United States of America), having his professional address at 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

2. Mr. Laurent GODINEAU, corporate director, born on 17 June 1973 in Cholet (France), having his professional address at 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

3. Ms. Emilie SCHMITZ, corporate director, born on 8 February 1982 in Metz (France), having her professional address at 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Second resolution:*

The registered office of the Company is at 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Notarial deed*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the Appearing Party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the Appearing Party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the Appearing Party, represented by the Proxyholder, known to the notary, by his/her surname, Christian name, civil status and residence, the Appearing Party represented by the Proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU**

SPRUCE S.à r.l., SPF une société à responsabilité limitée organisée en tant que société de gestion de patrimoine familial établie et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, un capital social de EUR 15.000,- et en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la «Partie comparante»),

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg (le «Mandataire»), en vertu d'une procuration donnée sous seing privée. La procuration signée ne varietur par le Mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La Partie comparante, représentée par le Mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter la constitution de la société à responsabilité limitée avec les statuts suivants:

**STATUTS**

**Chapitre I<sup>er</sup> - Forme, Nom, Objet social, Durée et siège social**

**1. Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois relatives à une telle entité (la «Société»), et en particulier la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

**2. Art. 2. Dénomination.** La Société sera dénommée «WALNUT S.à r.l.».

**3. Art. 3. Objet social.**

3.1 La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise quelle que soit sa forme, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3.2 La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute sorte et de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et mettre en valeur ces titres et droits de propriété intellectuelle. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou faisant partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou entités affiliées) ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

3.3 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique (pour autant que prohibé par les lois applicables). Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances.

3.4 En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

**4. Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

### **5. Art. 5. Siège social.**

5.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

5.2 Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

5.3 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

## **Chapitre II - Capital social, Parts sociales et transfert des parts**

### **6. Art. 6. Capital social.**

6.1 Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune.

6.2 Le montant du capital social pourra être modifié à tout moment par décision de l'associé unique ou par décision de l'assemblée générale, tel que prévu par l'Article 17 des Statuts.

6.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel que définis ci-après) pourra être autorisé à procéder à un tel rachat sur base d'une décision de l'assemblée générale des associés prise conformément aux dispositions de l'Article 17.8. Un tel rachat ne pourra en aucun cas avoir pour effet que l'actif net de la Société devienne inférieur au montant de son capital souscrit, augmenté des réserves que la Loi ou les Statuts ne permettent pas de distribuer.

**7. Art. 7. Compte de prime d'émission.** La Société peut mettre en place un compte de prime d'émission dans lequel sera transféré toute prime payée sur chaque part. La prime d'émission est à la libre disposition des associés.

### **8. Art. 8. Droits des associés.**

8.1 Toutes les parts confèrent à leurs détenteurs les mêmes droits de vote et droits financiers.

8.2 Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, conformément à l'Article 20.

**9. Art. 9. Indivisibilité des parts.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

### **10. Art. 10. Transfert des parts.**

10.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

10.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 et 190 de la Loi.

## **Chapitre III - Gérance**

### **11. Art. 11. Conseil de gérance.**

11.1 La Société est gérée par un gérant (le «Gérant Unique») ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

11.2 Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant au moins la moitié du capital social.

### **12. Art. 12. Pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance.**

12.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société.

12.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

**13. Art. 13. Représentation de la société.** Envers les tiers, la Société est valablement engagée par (i) la signature individuelle de son Gérant Unique ou, en présence d'une pluralité de gérants, (ii) la signature conjointe de deux gérants, ou (iii) par la signature de chaque personne qui s'est vue déléguer un pouvoir de signature par le Conseil de Gérance.

**14. Art. 14. Délégation des pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance.** Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs pour la réalisation d'opérations spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc et il devra déterminer les responsabilités ainsi que la rémunération, la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

### **15. Art. 15. Réunion du conseil de gérance.**

15.1 Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion. Le président n'a pas de voix prépondérante en cas de partage des voix.

15.2 Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

15.3 Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président ou par deux gérants. Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au lieu indiqué dans la notice de convocation.

15.4 Toute réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée par remise d'une convocation écrite, soit en original, soit par télécopie ou e-mail, qui doit être donnée à tous les gérants, respectant un préavis d'au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance de la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

15.5 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Cette renonciation peut être donnée par écrit, en original ou par télécopie ou e-mail, par chaque membre du Conseil de Gérance.

15.6 Un gérant peut en représenter un autre au Conseil de Gérance et un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

15.7 Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée, et toute décision du Conseil de Gérance requiert la majorité simple.

15.8 Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Les décisions prises peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

15.9 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance. Les résolutions écrites seront considérées adoptées à la date de la signature du dernier gérant sur les résolutions écrites.

15.10 Un procès-verbal de chaque réunion du Conseil de Gérance doit être préparé, signé par tous les gérants présents ou représentés à cette réunion et conservé au siège social de la Société.

15.11 Des extraits seront certifiés par un gérant ou par toute autre personne désignée par un gérant.

**16. Art. 16. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne supportent, du fait de leur mandat, aucune responsabilité personnelle relative aux engagements qu'ils ont pris valablement au nom de la Société.

## **Chapitre IV - Assemblées générales**

### **17. Art. 17. Assemblées générales.**

17.1 S'il n'y a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

17.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts sociales détenues. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts sociales détenues par lui.

17.3 S'il y a plus de vingt-cinq associés, les décisions des associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

17.4 S'il y a moins de vingt-cinq associés, chaque associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote par écrit.

17.5 Les assemblées générales des associés peuvent toujours être convoquées par le Conseil de Gérance, à défaut par un/des associé(s) représentant plus de la moitié du capital social.

17.6 Si tous les associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans convocation préalable.

17.7 Un associé peut être représenté à une assemblée des associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou tout autre moyen de communication similaire) un mandataire qui ne doit pas être associé.

17.8 Les décisions collectives ne sont prises régulièrement qu'à condition d'avoir été adoptées par un ou plusieurs associés détenant au moins la moitié du capital social.

17.9 Les résolutions modificatives des Statuts ne peuvent être adoptées que par (i) une majorité d'associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société, conformément aux dispositions de la Loi. Un changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité.

## Chapitre V - Exercice social et comptes annuels

**18. Art. 18. Exercice social.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

### 19. Art. 19. Comptes annuels et assemblée générale annuelle.

19.1 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

19.2 Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

19.3 Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation des associés chaque année.

19.4 S'il y a plus de vingt-cinq associés, la surveillance de la Société devra être confiée à un conseil de surveillance composé de un ou plusieurs commissaires.

### 20. Art. 20. Attribution des bénéfices et acompte sur dividende.

20.1 Le solde créditeur du compte de profits et pertes, après déduction des frais, coûts, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.

20.2 Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

20.3 Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société conformément aux dispositions de l'Article 17.8.

20.4 Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

## Chapitre VI - Liquidation et dissolution

### 21. Art. 21. Liquidation.

21.1 La liquidation de la Société sera décidée par une assemblée générale des associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

21.2 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

21.3 Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application de l'Article 20.3.

**22. Art. 22. Dissolution.** La Société ne sera pas dissoute suite au décès, à la suspension des droits civils, à l'insolvabilité ou à une déclaration de faillite de l'associé unique ou de l'un des associés.

## Chapitre VII - Loi applicable

**23. Art. 23.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Souscription - Libération*

Le capital social a été souscrit comme suit:

Souscripteur	Parts sociales
SPRUCE S.à r.l., SPF .....	12.500
Total .....	12.500

Toutes ces parts sociales ont été entièrement libérées par un apport en numéraire, de sorte que le montant du capital social souscrit et libéré de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) ainsi que celui d'une prime d'émission de deux cent quatre-vingt-sept mille cinq cent euros (EUR 287.500,-) se trouvent dès à présent à la libre disposition de la Société.

La preuve de cet apport d'un montant total de EUR 300.000,- (trois cent mille euros) a été donnée.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, se montent à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues par la Loi pour la constitution d'une société à responsabilité limitée et déclare explicitement que ces conditions sont remplies.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.

*Assemblée générale extraordinaire*

La Partie comparante, associé unique, représentée par son Mandataire, prend les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

Chacune des personnes suivantes est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:

1. M. Max AARON, avocat, né le 21 mars 1962 à New York (U.S.A), avec adresse professionnelle à 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
2. M. Laurent GODINEAU, administrateur de sociétés, né le 17 juin 1973 à Cholet (France), avec adresse professionnelle au 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
3. Mme. Emilie SCHMITZ, administratrice de sociétés, née le 8 février 1982 à Metz (France), avec adresse professionnelle au 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Deuxième résolution:*

4. L'adresse du siège social est fixée au 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la Partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le document a été lu à la Partie comparante, représentée par le Mandataire, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, et la Partie comparante, représentée par le Mandataire a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 novembre 2013. Relation: EAC/2013/15610. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITON CONFORME.

Référence de publication: 2014011374/445.

(140012380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

**Guardian SP5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R.C.S. Luxembourg B 183.522.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen,

On the eleventh day of December,

Before the undersigned Maître Emile SCHLESSER, civil law notary, residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

There appeared:

"Guardian Europe S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée" under Luxembourg Law, having its registered offices in L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg under section B and number 23,829,

represented here by Mrs Malgorzata McELFRESH, Corporate Counsel, residing in Strassen,  
by virtue of a proxy given in Dudelange on 10 December 2013,

which proxy, initialled "ne varietur", shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has required the officiating notary to document the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it deems to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become partners in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any other manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may also acquire and develop patents and connected licenses.

The Corporation may carry out financial operations; it may perform all operations which contribute either directly or indirectly to the accomplishment of its object.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of "Guardian SP5 S.a r.l."

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in the municipality of Dudelange. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

### **B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.00) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.00) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing partners, in proportion to the share in the capital represented by their shares.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among partners. Inter vivos, they may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

### **C. Management**

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, who do not need to be partners.

The managers are appointed by the general meeting of partners which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers. In such case, the company will be bound in all circumstances by the sole signature of the chairman or of the vice-chairman of the board of managers or by the joint signatures of two members of the board of managers.

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

**Art. 13.1.** The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the company's object.

The board of managers shall meet upon call by the chairman the vice-chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.



Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 13.2.** The board of managers may only issue convertible debt instruments with the approval of (i) a majority of the partners of the Company, (ii) representing three quarters of the share capital. The partners shall specifically approve the material terms and conditions of each convertible debt issue and no general authorization may be granted to the board of managers to proceed to future issues of such convertible debt instruments without express indication of the material terms and conditions.

In case of approval of the convertible debt issue by the partners of the Company, such partners and all future partners shall be bound to comply with the terms and conditions thereof and in particular (i) to approve as new partners the holders of the convertible debt instruments exercising their conversion rights, (ii) to approve the issuance of a sufficient amount of shares of the Company in order to satisfy the conversion rights exercised, and (iii) generally, to do all things and take all actions that may reasonably be required in order to satisfy the terms and conditions of the relevant convertible debt issue.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the vice-chairman or by two managers.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

**Art. 16.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

#### **D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners**

**Art. 17.** Each partner may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 18.** Collective decisions are only validly taken insofar they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 19.** The sole partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 20.** The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 21.** Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 22.** Five per cent of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

**Art. 23.** The managers may at all times during the financial year, and without regard to frequency, resolve to distribute interim dividends.

#### **E. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners proportionally to the shares of the Company held by them.

**Art. 25.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

*Subscription and payment*

All the five hundred (500) shares have been subscribed by "Guardian Europe S.a r.l.", previously named.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12.500.00) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

*Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on 31 December 2013.

*Expenses*

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand six hundred euro (EUR 1,600.00).

*Resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entire capital has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.
2. The sole partner resolves to elect the following persons as members of the board of managers for an indefinite period:
  - a) Mr. Vincent PRINGIERS, European Counsel, with professional address in L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser,
  - b) Mr. Monsieur Dimitri STORME, director of companies, with professional address in L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.
  - c) Mr. Gabor HARAKALY, director of companies, with professional address in L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, that the present deed is worded in English followed by a French translation and that in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille treize,

Le onze décembre,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

"Guardian Europe S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 23.829,

ici représentée par Madame Malgorzata McELFRESH, "Corporate Counsel", demeurant à Strassen,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Dudelange le 10 décembre 2013,

laquelle procuration, paraphée "ne varietui", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toute autre manière, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours.

Elle peut en outre faire l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes.

Elle pourra accomplir des opérations financières; elle pourra effectuer toutes les opérations qui contribuent directement ou indirectement à la réalisation de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de "Guardian SP5 S.à r.l.".

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Dudelange. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

## B. Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représentée par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

## C. Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance. Dans ce cas, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du président ou du vice-président du conseil de gérance ou par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.1.** Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président, du vice-président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 13.2.** Le conseil de gérance ne pourra procéder à l'émission d'instruments de dette convertible qu'avec l'accord de la majorité des associés de la Société, représentant les trois quarts du capital social. Les associés devront spécifiquement donner leur accord sur les termes et conditions matériels de chaque émission de dette convertible et aucune autorisation générale ne pourra être accordée au conseil de gérance afin de procéder à de futures émissions d'instruments de dette convertible sans indication expresse des termes et conditions matériels.

En cas d'agrément de l'émission d'une dette convertible par les associés de la Société, lesdits associés et tous associés futurs seront tenus de se conformer à ses termes et conditions et en particulier (i) d'agréer en tant que nouveaux associés les détenteurs d'instruments de dette convertible exerçant leurs droits de conversion, (ii) d'agréer l'émission d'un nombre suffisant de parts sociales de la Société afin de répondre aux droits de conversion exercés, et (iii) de manière générale, d'effectuer toutes opérations et mener toutes actions qui peuvent raisonnablement être exigées afin de remplir les termes et conditions de l'émission de dette convertible concernée.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, par le vice-président ou par deux gérants.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

**Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 18.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 19.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### E. Année sociale - Bilan - Répartition

**Art. 20.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 21.** Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 22.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

**Art. 23.** Les gérants sont autorisés, au cours de l'année sociale, de distribuer des dividendes intérimaires, et ce, quelque soit sa fréquence.

#### F. Dissolution - Liquidation

**Art. 24.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 25.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

### *Souscription et libération*

L'intégralité des cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par "Guardian Europe S.à r.l.", prénommée.

Les parts ainsi souscrites sont entièrement libérées de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2013.

### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille six cents euros (EUR 1.600,00).

### *Résolutions*

1. - Le siège social de la Société est établi à L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

2. - L'associée unique décide d'élire les personnes suivantes au conseil de gérance pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Vincent PRINGIERS, "European Counsel", avec adresse professionnelle à L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser,

b) Monsieur Dimitri STORME, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

c) Monsieur Gabor HARAKALY, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante de la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, cette dernière a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. McELFRESH, E. SCHLESSER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 décembre 2013. Relation: LAC/2013/57012. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR COPIE CONFORME,

Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Référence de publication: 2014010011/323.

(140011722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2014.

### **GPL, Grande Parfumerie du Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 63, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 81.669.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 15 octobre 2013 au siège social*

### *Résolutions*

- Nomination, avec effet immédiat, de:

\* Madame Martha PALMANS, Administrateur de sociétés, domiciliée au 13 Hovesesteenweg, B-2530 Boechout (Belgique), née le 31 décembre 1956 à Neerpelt (Belgique), administrateur de catégorie B.

Le mandat de Mme Palmans prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

GPL, GRANDE PARFUMERIE DU LUXEMBOURG SA.

Veerle Hoebrechts / Marc Huybrechts

Administrateur A / Administrateur B

Référence de publication: 2014016492/18.

(140018787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

**GSO Special Situations Master Fund (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 183.505.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the second day of January.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch/Alzette.

THERE APPEARED:

GSO Special Situations Master Fund LP, an exempted limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, Cayman Islands, registered in the Registrar of Exempted Limited Partnerships in the Cayman Islands under the number WK-73035, acting through its general partner, GSO Associates LLC, a limited liability company organized under the laws of the state of Delaware (USA),

here represented by:

Maître Sophie ARVIEUX, lawyer, residing professionally in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed 'ne varietur' by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Art. 1. Form.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles").

**Art. 2. Corporate Object.** The object of the Company is the acquisition, sale and/or holding of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company, enterprise or interest. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt in registered form only and subject to the transfer restrictions of article 1690 of the Luxembourg Code Civil and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any entity identified by the investment manager of the group to which the Company belongs. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorization.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may invest in, acquire, sell and/or hold directly or indirectly real estate or movable property in Luxembourg and/or abroad.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations, which directly or indirectly favour or relate to its object.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Name.** The Company will have the name "GSO Special Situations Master Fund (Luxembourg) S.à r.l.".

**Art. 5. Registered office.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6. Capital.** The Company's corporate capital is fixed at EUR 20,000.- (twenty thousand Euro), represented by 20,000 (twenty thousand) shares of EUR 1.- (one Euro) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by a pro-vote of the shareholders representing 3/4 of the corporate capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the corporate capital by cancellation of all the redeemed shares.

**Art. 7. Modification of the capital.** Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 13 of these Articles.

**Art. 8. Payments.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9. Multiple beneficiaries.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10. Transfer of shares.** In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

**Art. 11. Management of the company.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of manager(s) of category A and manager(s) of category B. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 11 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers formed by a manager (managers) of category A and a manager (managers) of category B.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two members of the board of managers, obligatorily one manager of category A and one manager of category B.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may sub-delegate his/their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings, whereby signatures may be executed on separate counterparts each of which is an original but all of which together will constitute one and the same instrument.

**Art. 12. Managers liability.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 13. Shareholders' meeting, Shareholders' resolutions, Amendment to the articles.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the corporate capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's corporate capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 14. Financial year.** The Company's financial year starts on the 1<sup>st</sup> January and ends on the 31<sup>st</sup> December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31<sup>st</sup> December 2014.

**Art. 15. Annual accounts.** Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 16. Distribution of profits, Legal reserves.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s).

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the shareholders.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

**Art. 17. Liquidation.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 18. Applicable law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription - Payment*

The 20,000 (twenty thousand) shares have been subscribed by GSO Special Situations Master Fund LP, prenamed.

GSO Special Situations Master Fund LP, prenamed, represented as stated here above, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of EUR 20,000.- (twenty thousand Euro) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

1) The Company will be administered by the following managers:

- Dohyun (Doris) LEE-SILVESTRI, born in Seoul (South Korea) on 26 September 1977, with professional address at 345 Park Avenue, New York, NY 10154, United States of America, category A manager;
- Marisa BEENEY, born in Missouri (United States of America) on 30 December 1970, with professional address at 345 Park Avenue, 30 Floor, New York, NY 10154, United States of America, category A manager;
- Livio GAMBARDILLA, born in Terlizzi (Italy) on 2 December 1975, with professional address at 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, category B manager;
- Jean-Claude KOCH, born in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) on 25 April 1952, with private address at 6 rue Nicolas Petit, L-2326 Luxembourg, category B manager; and
- Tony WHITEMAN, born in Hamilton (New Zealand) on 24 May 1969, with private address at 14, rue Jean Mercatoris L-7237 Helmsange, Luxembourg, category B manager.

2) The address of the Company is fixed in L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

#### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Law and expressly states that they have been fulfilled.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR one thousand two hundred (1,200.- Euro).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.



WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, acting as here above stated, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le deuxième jour de janvier.

Par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

**A COMPARU:**

GSO Special Situations Master Fund LP, société de droit des Iles Cayman, établie et ayant son siège social à c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, Iles Cayman, immatriculée auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships des Iles Cayman sous le numéro WK-73035, dûment représentée par son general partner, GSO Associates LLC, une société de droit de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique),

ici représentée par:

Maître Sophie ARVIEUX, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

La procuration, après avoir été signée 'ne varietur' par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée ainsi qu'il a été dit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

**Art. 2. Objet social.** La Société a pour objet l'acquisition, la vente et/ou la détention de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou tous instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société, entreprise ou intérêt. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances, enregistrées uniquement et sujettes aux restrictions de transfert de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre entité identifiée par le gestionnaire d'investissement du groupe dont la Société fait partie. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut investir dans, acquérir, vendre et/ou détenir directement ou indirectement des biens immobiliers au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que toutes transactions relatives à l'immobilier ou à la propriété mobilière, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Nom.** La Société aura la dénomination: "GSO Special Situations Master Fund (Luxembourg) S.à r.l."

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à EUR 20.000,- (vingt mille euros) représenté par 20.000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote favorable des associés représentant trois quarts (3/4) du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

**Art. 7. Modification du capital.** Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 13 des présents Statuts.

**Art. 8. Paiements.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9. Bénéficiaires multiples.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10. Cession de parts.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 et 190 de la Loi.

**Art. 11. Gestion de la société.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article 11 aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance composé d'un (des) gérant(s) de catégorie A et d'un (des) gérant(s) de catégorie B.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance, dont obligatoirement un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, les signatures pouvant être apposées sur différents exemplaires, chaque exemplaire étant un original mais tous les exemplaires ensemble constituant le même document.

**Art. 12. Responsabilité des gérants.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 13. Assemblées générales, Décision des associés, Modifications des statuts.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 14. Année sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2014.

**Art. 15. Comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 16. Distribution de bénéfices, Réserve légale.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

**Art. 17. Liquidation.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 18. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription - Libération*

Les 20.000 (vingt mille) parts sociales ont été souscrites par GSO Special Situations Master Fund LP, prénommée.

GSO Special Situations Master Fund LP, prénommée, représentée ainsi qu'il a été dit, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 20.000,- (vingt mille euros) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Résolution de l'associé unique*

1) La Société sera administrée par les gérants suivants:

- Dohyun (Doris) LEE-SILVESTRI, née à Séoul (Corée du Sud) le 26 septembre 1977, demeurant professionnellement au 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis d'Amérique, gérante de catégorie A;
- Marisa BEENEY, née à Missouri (Etats-Unis d'Amérique) le 30 décembre 1970, demeurant professionnellement au 345 Park Avenue, étage 30, New York, NY 10154, Etats-Unis d'Amérique, gérante de catégorie A;
- Livio GAMBARDELLA, né à Terlizzi (Italie) le 2 décembre 1975, demeurant professionnellement au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, gérant de catégorie B;
- Jean-Claude KOCH, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) le 25 avril 1952, demeurant au 6, rue Nicolas Petit, L-2326 Luxembourg, gérant de catégorie B; et
- Tony WHITEMAN, né à Hamilton (Nouvelle Zélande) le 24 mai 1969, résidant au 14, rue Jean Mercatoris L-7237 Helmsange, Luxembourg, gérant de catégorie B.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la Loi et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

#### *Dépenses*

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimées approximativement à EUR mille deux cents (1.200.-euros).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante susnommée, dûment représentée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, agissant ainsi qu'il a été dit, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: ARVIEUX, MOUTRIER

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03/01/2014. Relation: EAC/2014/184. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 15/12/2014.

Référence de publication: 2014010036/333.

(140010863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2014.

**ista Holdco 1 S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 125.799.

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth day of December,  
before Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

is held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of ista Holdco 1 S.A., a public limited liability company (société anonyme) in liquidation, having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 125.799 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a notarial deed dated 15 March 2007 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1045 of 2 June 2007. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary dated 21 June 2013 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2063 of 24 August 2013. The Company was put into liquidation on 9 August 2013.

The Meeting is opened at 5.13 p.m. by Mr Adrien Pastorelli, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, in the chair (the Chairman).

The Chairman appoints Mrs Marine Baillet, lawyer, professionally residing in Luxembourg, as secretary (the Secretary).

The Meeting appoints Mrs Laura Hominal, lawyer, professionally residing in Luxembourg, as scrutineer (the Scrutineer), (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer are together referred to hereafter as the Bureau).

All shareholders of the Company are present or represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by their representative and the members of the Bureau.

The proxies from the shareholders of the Company, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting in the name and on behalf of the shareholders and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman requests the notary to record that:

I. all of the 26,281,934 (twenty-six million two hundred and eighty-one thousand nine hundred and thirty-four) shares, having a par value of EUR 1 (one Euro) each, representing the entire subscribed share capital of the Company, are present or duly represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda reproduced hereinafter;

II. the agenda of the Meeting is as follows:

(1) Waiver of the convening notices;

(2) Reduction of the nominal share capital of the Company by an amount of EUR 25,007,705 (twenty-five million seven thousand seven hundred and five Euros) from its present amount of EUR 26,281,934 (twenty-six million two hundred and eighty-one thousand nine hundred and thirty-four Euros) to EUR 1,274,229 (one million two hundred and seventy-four thousand two hundred and twenty-nine Euros), by way of cancellation of 25,007,705 shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each corresponding to the cancellation of 3,065,771 Class A Shares, 4,340,000 Class B Shares, 4,340,000 Class C Shares, 4,340,000 Class D Shares, 4,340,000 Class E Shares, 916,385 Class F Shares, 916,387 Class G Shares, 916,386 Class H Shares, 916,388 Class I Shares and 916,388 Class J Shares, as further detailed in Schedule 1 attached hereto;

(3) Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) to reflect the share capital reduction specified under item (2) above;

(4) Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any director of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy, société en commandite simple, to proceed, under his sole signature, on behalf of the Company to the registration of the share cancellation specified under item (3) above in the share register of the Company; and

(5) Miscellaneous.

III. After deliberation, the Meeting passed, by a unanimous vote, the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the share capital of the Company being present or represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders of the Company represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of EUR 25,007,705 (twenty-five million seven thousand seven hundred and five Euros) from its present amount of EUR 26,281,934 (twenty-six million two hundred and eighty-one thousand nine hundred and thirty-four Euros) to EUR 1,274,229 (one million two hundred and seventy-four thousand two hundred and twenty-nine Euros), by way of cancellation of 25,007,705 shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each corresponding to the cancellation of 3,065,771 Class A Shares, 4,340,000 Class B Shares, 4,340,000 Class C Shares, 4,340,000 Class D Shares, 4,340,000 Class E Shares, 916,385 Class F Shares, 916,387 Class G Shares, 916,386 Class H Shares, 916,388 Class I Shares and 916,388 Class J Shares.

As a result of the above share capital reduction, the Meeting records that the shareholding in the Company after the share capital reduction is as follows, in accordance with the split attached as Schedule 1:

Name of the Shareholders	Number of Class A Shares
CCP VIII LP N°1.1	196,469
CCP VIII LP N°1.2	201,088
CCP VIII LP N°2.1	120,509
CCP VIII LP N°2.2	303,121
CCP VIII Co-investment LP	8,212
CVC European Equity Partners IV (A) LP	75,704
CVC European Equity Partners IV (B) LP	71,863
CVC European Equity Partners IV (C) LP	116,001
CVC European Equity Partners IV (D) LP	97,956
CVC European Equity Partners IV (E) LP	12,281
ista Holdco 2 S.à r.l.	3,472
Charterhouse Inuit Ltd	67,553
Total number of shares	1,274,229

*Third resolution*

As a result of the share capital reduction resolved upon by the Meeting in the second resolution above, article 5.1 of the Articles shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. Share capital.**

5.1 The subscribed share capital of the Company is set at EUR 1,274,229 (one million two hundred and seventy-four thousand two hundred and twenty-nine Euros) divided into 1,274,229 (one million two hundred and seventy-four thousand two hundred and twenty-nine) Class A Shares."

*Fourth resolution*

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes the liquidator of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy, société en commandite simple to proceed on behalf of the Company, under his/her sole signature, to the registration of the share cancellation referred to in the above second resolution in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

The Meeting was closed at 5.30 pm.

*Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 2,300 (two thousand three hundred Euros).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing persons, in the case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the the appearing persons, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le dix-neuvième jour du mois de décembre,  
par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, au Grand-Duché de Luxembourg,  
s'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de ista Holdco 1 S.A., une société anonyme en liquidation ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.799 (la Société). La Société a été constituée en vertu d'un acte notarié daté du 15 mars 2007 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1045 du 2 juin 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en vertu d'un acte du notaire soussigné, daté du 21 juin 2013 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2063 du 24 août 2013. La Société a été mise en liquidation le 9 août 2013.

L'Assemblée est ouverte à 17.30 heures sous la présidence de Monsieur Adrien Pastorelli, avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg (le Président).

Le Président désigne Madame Marine Baillet, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire).

L'Assemblée élit Madame Laura Hominal, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en tant que scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur composent ensemble le Bureau.

Tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent acte après avoir été signée par le mandataire des actionnaires et les membres du Bureau.

Les procurations des actionnaires représentés à l'Assemblée, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des actionnaires, les membres du Bureau et le notaire instrumentaire resteront annexées au présent acte pour être soumises avec ce dernier aux formalités de l'enregistrement.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et demande au notaire de prendre acte de ce qui suit:

I. que l'ensemble des 26.281.934 (vingt-six million deux cent quatre-vingt-un mille neuf cent trente-quatre) actions, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société, sont présentes ou représentées à la présente Assemblée, qui est par conséquent régulièrement constituée et apte à délibérer des points de l'ordre du jour reproduit ci-dessous;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

(1) Renonciation aux formalités de convocation;

(2) Réduction du capital social nominal de la Société d'un montant de 25.007.705 EUR (vingt-cinq million sept mille sept cent cinq euros) pour le porter de son montant actuel de 26.281.934 EUR (vingt-six million deux cent quatre-vingt-un mille neuf cent trente-quatre Euros) à un montant de 1.274.229 EUR (un million deux cent soixante-quatorze mille deux cent vingt-neuf Euros), correspondant à l'annulation de 3.065.771 Actions de Classe A, 4.340.000 Actions de Classe B, 4.340.000 Actions de Classe C, 4.340.000 Actions de Classe D, 4.340.000 Actions de Classe E, 916.385 Actions de Classe F, 916.387 Actions de Classe G, 916.386 Actions de Classe H, 916.388 Actions de Classe I et 916.388 Actions de Classe J, telle que décrit dans le Schedule 1;

(3) Modification consécutive de l'article 5.1 des Statuts de façon à y refléter la réduction de capital social mentionnée au point (2) ci-dessus;

(4) Modification du registre d'actionnaires de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, avec pouvoir et autorisation à tout administrateur de la Société et à tout avocat ou employé de Allen & Overy, société en commandite simple afin de procéder, sous sa seule signature, pour le compte de la Société, à l'inscription dans le registre d'actionnaires de la Société de l'annulation d'actions mentionnée au point (3) ci-dessus dans le registre d'actionnaires de la Société; et

(5) Divers.

III. Après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

*Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant présents ou représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de 25.007.705 EUR (vingt-cinq millions sept mille sept cent cinq euros) pour le porter de son montant actuel de 26.281.934 EUR (vingt-six millions deux cent quatre-

vingt-un mille neuf cent trente-quatre Euros) à un montant de 1.274.229 EUR (un million deux cent soixante-quatorze mille deux cent vingt-neuf Euros), par l'annulation de 25.007.705 (vingt-cinq millions sept mille sept cent cinq) actions ayant une valeur nominale 1 EUR (un euro) chacune, correspondant à l'annulation de 3.065.771 Actions de Classe A, 4.340.000 Actions de Classe B, 4.340.000 Actions de Classe C, 4.340.000 Actions de Classe D, 4.340.000 Actions de Classe E, 916.385 Actions de Classe F, 916.387 Actions de Classe G, 916.386 Actions de Classe H, 916.388 Actions de Classe I et 916.388 Actions de Classe J.

En conséquence de la réduction de capital social ci-dessus, l'Assemblée prend acte que la participation dans la Société est composée comme suit, telle que décrit dans le Schedule 1:

Nom des Actionnaires	Nombre d'Actions de Classe A
CCP VIII LP N°1.1	196,469
CCP VIII LP N°1.2	201,088
CCP VIII LP N°2.1	120,509
CCP VIII LP N°2.2	303,121
CCP VIII Co-investment LP	8,212
CVC European Equity Partners IV (A) LP	75,704
CVC European Equity Partners IV (B) LP	71,863
CVC European Equity Partners IV (C) LP	116,001
CVC European Equity Partners IV (D) LP	97,956
CVC European Equity Partners IV (E) LP	12,281
ista Holdco 2 S.à r.l.	3,472
Charterhouse Inuit Ltd	67,553
Nombre total des Actions	1,274,229

#### Troisième résolution

En conséquence de la réduction de capital social décidée par l'Assemblée dans la troisième résolution ci-dessus, l'article 5.1 des Statuts aura désormais la teneur suivante:

#### " Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit de la Société est établi à 1.274.229 EUR (un million deux cent soixante-quatorze mille deux cent vingt-neuf euros) divisés en 1.274.229 (un million deux cent soixante-quatorze mille deux cent vingt-neuf) Actions de Classe A."

#### Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre d'actionnaires de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et accorde pouvoir et autorisation à tout administrateur de la Société et à tout avocat ou employé de Allen & Overy, société en commandite simple afin de procéder, pour le compte de la Société et sous leur seule signature, à l'inscription du rachat et de l'annulation d'actions mentionnés dans la troisième résolution ci-dessus dans le registre d'actionnaires de la Société, et afin de procéder à toutes les formalités y relatives nécessaires.

L'Assemblée est clôturée à 17.30 heures.

#### Déclaration - Frais

Le total des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à 2.300 EUR (deux mille trois cents euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes personnes comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux personnes comparantes, ces dernières ont signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: A. Pastorelli, M. Baillet, L. Hominal, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 24 décembre 2013. REM/2013/2289. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 21 janvier 2014.

Référence de publication: 2014010543/210.

(140012672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

**New Muomina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5627 Mondorf, 6, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 183.576.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le deux janvier.

par-devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains,

ont comparu

1. Monsieur Ivandro Lima, cuisinier, né à Seixas (Portugal), le 20 août 1968, demeurant à F-57840 Rochonvillers, 3 lotissement La Forêt;

2. Madame Elise Rossiello, épouse Veiga Lima, serveuse, née à Hayange (France), le 27 août 1972, demeurant à F-57840 Rochonvillers, 3 lotissement La Forêt;

3. Monsieur Laurent Vadala, cuisinier, né à Thionville (France), le 12 août 1984, demeurant à F-57330 Hettange-Grande 46, rue des Eglantines.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

D'une façon générale elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

**Art. 3.** La société prend la dénomination NEW MUOMINA S.à r.l..

**Art. 4.** Le siège social est établi à Mondorf-les-Bains.

Le siège social peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du gérant unique ou des gérants.

**Art. 5.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

**Art. 7.** Lorsque la société compte plus d'un associé, les cessions ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du code civil.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Ce consentement n'est toutefois pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires soit au conjoint survivant.

**Art. 9.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 10.** Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 12.** La Société est valablement engagée, en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le gérant unique ou par le conseil de gérance.

**Art. 13.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.



**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 18.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

#### *Souscription et libération*

Les cinq cents (500) parts sociales sont souscrites comme suit:

1) Monsieur Ivandro Lima, prénommé, cent vingt cinq parts sociales . . . . .	125
2) Monsieur Laurent Vadala, prénommé, cent parts sociales . . . . .	100
3) Madame Elise Rossiello épouse Veiga Lima, prénommée, deux cent soixante quinze parts sociales . . . . .	275
TOTAL: cinq cents parts sociales . . . . .	500

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1. Est nommé gérant unique pour une durée illimitée:

Monsieur Ivandro LIMA, cuisinier, né à Seixas (Portugal), le 20 août 1968, demeurant à F-57840 Rochonvillers, 3 lotissement La Forêt.

2. Le siège social est fixé à L-5627 Mondorf-les-Bains, 6, rue Lou Hemmer.

#### *Avertissement*

Le notaire a attiré l'attention des comparants, agissant dans les qualités telles que précisées ci-dessus, que la Société doit obtenir une autorisation d'établissement de la part des autorités administratives compétentes en rapport avec son objet social avant de commencer son activité commerciale, avertissement que les comparants reconnaissent avoir reçu.

#### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille deux cents euros (EUR 1.200).

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. Lima, E. Rosiello, ép. Veiga Lima, L. Vadala, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 14 janvier 2014. REM/2014/155. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 20 janvier 2014.

Référence de publication: 2014011131/100.

(140012519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

**XI Europa Luxco I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 179.415.

—  
In the year two thousand and thirteen, on the sixth of December.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

Warburg Pincus (Europa) Private Equity XI (Cayman), L.P., a limited partnership organized and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KYI-9001, Cayman Islands, and registered with the Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands under registration number WK-62525,

here represented by Mr. Luis AGUERRE ENRÍQUEZ, Doctor en Derecho, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of XI Europa Luxco I S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 412F, Route d'Esch, L-1030 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 179415, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 17 July 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2451 on 3 October 2013. The articles of association have not been amended since.

The appearing party, representing the entire share capital, declares having waived any notice requirement and requests the notary to enact the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of one hundred thousand United States Dollars (USD 100,000) so as to raise it from its current amount of forty-three thousand United States Dollars (USD 43,000) up to one hundred forty-three thousand United States Dollars (USD 143,000) by issuing one hundred thousand (100,000) shares, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each.

All of the one hundred thousand (100,000) new shares have been subscribed by Warburg Pincus (Europa) Private Equity XI (Cayman), L.P., aforementioned, for the price of one hundred thousand United States Dollars (USD 100,000).

The shares so subscribed by Warburg Pincus (Europa) Private Equity XI (Cayman), L.P., aforementioned, have been paid up by a contribution in cash.

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

The total contribution of one hundred thousand United States Dollars (USD 100,000) from Warburg Pincus (Europa) Private Equity XI (Cayman), L.P., is entirely allocated to the share capital.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the sole shareholder resolves to amend article 5 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.** The Company's share capital is set at one hundred forty-three thousand United States Dollars (USD 143,000), represented by one hundred forty-three thousand (143,000) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

*Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand one hundred Euros (EUR 1,100.-).

*Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède.**

L'an deux mille treize, le six décembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

#### A COMPARU:

Warburg Pincus (Europa) Private Equity XI (Cayman), L.P., une limited partnership constituée et existant selon les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social au Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KYI-9001, Îles Caïmans, et inscrite au Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands sous le numéro d'inscription WK-62525,

dûment représentée par Monsieur Luis AGUERRE ENRIQUEZ, Doctor en Derecho, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de XI Europa Luxco I S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 412F, Route d'Esch, L-1030 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179415, constituée selon acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 17 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2451, le 3 octobre 2013. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé à toute formalité de convocation, requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent mille dollars américains (USD 100.000) afin de le porter de son montant actuel de quarante-trois mille dollars américains (USD 43.000) à cent quarante-trois mille dollars américains (USD 143.000) par l'émission de cent mille (100.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

Toutes les cent mille (100.000) parts sociales nouvelles ont été souscrites par Warburg Pincus (Europa) Private Equity XI (Cayman), L.P., prénommée, pour un prix de cent mille dollars américains (USD 100.000).

Les parts sociales ainsi souscrites par Warburg Pincus (Europa) Private Equity XI (Cayman), L.P., prénommée, ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire.

Les documents justifiant de l'existence et de la valeur de cet apport ont été présentés au notaire soussigné.

L'apport total de cent mille dollars américains (USD 100.000) de Warburg Pincus (Europa) Private Equity XI (Cayman), L.P. sera entièrement attribué au capital social de la Société.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à cent quarante-trois mille dollars américains (USD 143.000), représenté par cent quarante-trois mille (143.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

#### *Frais et dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge à raison des présentes sont estimés à mille cent euros (EUR 1.100,-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête du présent acte.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de ladite comparante a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: L. AGUERRE ENRIQUEZ, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 décembre 2013. LAC/2013/56292. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 13 janvier 2014.

Référence de publication: 2014011385/107.

(140012162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

**Bolea Capital Gestion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 33, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 160.324.

In the year two thousand and fourteen, on the sixth day of January.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

**APPEARED:**

Mr Thomas DÜRR, businessman, born in Zürich (Switzerland) on September 12<sup>th</sup>, 1961, residing at L-5852 Hesperange, 44, rue d'Iltzig.

This appearing party has declared and requested the officiating notary to act the following:

- That the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") "Bolea Capital Gestion S.à r.l.", (the "Company"), with registered office in L-2763 Luxembourg, 33, rue Sainte Zithe, registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg"), section B, number 160.324 incorporated by deed of Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, dated April 12<sup>th</sup>, 2011, published in the Mémorial C, number 1398 on June 28<sup>th</sup>, 2011. The articles of incorporation have been amended by a deed of:

\* Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, dated July 12<sup>th</sup>, 2011, published in the Mémorial C, number 2064 on September 9<sup>th</sup>, 2011, and

\* the officiating notary dated July 11<sup>th</sup>, 2013, published in the Mémorial C, number 2053 on August 23<sup>rd</sup>, 2013.

- That the appearing party is the sole actual partner of the said company and that it has taken, through its mandatory, the following resolution:

*Sole resolution*

The general meeting decides to extend the purpose of the Company and to amend subsequently article 2 of the By-Laws, to give it the following wording:

**« Art. 2. Corporate purpose.**

2.1 The purpose of the Company is the economic and financial advice.

2.2. The Company may also accept social mandates and as director, manager, statutory auditor, general Partner, or other functions, in other companies, in which it holds and Interest.

2.3. The purpose of the company is further, for its own purpose, the acquisition, sale, administration, renting of any real estate property either in the Grand-Duchy of Luxemburg or in any foreign countries.

2.4. The purpose of the Company is furthermore the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

2.5. The business purpose of the Company is also the acquisition, the development, the ownership and exploitation of patents, licenses, trademarks, protections, concessions and other rights of intellectual property as well as the exercise of all rights deriving from or pertaining to any of the aforesaid.

2.6. The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

2.7. In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

2.8. The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.»

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred Euro.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed together with Us, the notary, the present deed.

**Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le six janvier.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**A COMPARU:**

Monsieur Thomas DÜRR, homme d'affaires, né à Zürich, Suisse, le 12 septembre 1961, demeurant à L-5852 Hesperange, 44, rue d'Iltzig.

Laquelle partie comparante a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter les suivant:

- Que la société à responsabilité limitée "Bolea Capital Gestion S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 33, rue Sainte Zithe, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 160.324, constituée par acte reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, en date du 12 avril 2012, publié au Mémorial C, numéro 1398 du 28 juin 2011,

dont les statuts ont été modifiés par acte reçu par:

\* Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, en date du 12 avril 2012, publié au Mémorial C, numéro 2064 du 6 septembre 2011, et

\* le notaire instrumentant, en date du 11 juillet 2013, publié au Mémorial C, numéro 2053 du 23 août 2013.

- Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule associée actuelle de la Société et qu'elle a pris la résolution suivante:

*Unique résolution*

L'assemblée décide d'élargir l'objet social de la Société, et en conséquence de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**« Art. 2. Objet Social.**

2.1. L'objet de la Société est le Conseil économique et financier.

2.2. La société peut également accepter des mandats sociaux d'administrateur, de gérant, commissaire aux comptes, Associé Commandité, ou autres, dans d'autres sociétés dans laquelle elle détient un intérêt.

2.3. La société a encore pour objet, pour son propre compte, l'achat, la vente, la gestion et la location de tous immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger

2.4. La Société a également pour objet social la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

2.5. La Société a également pour objet l'acquisition, le développement, la détention et l'exploitation de brevets, licences, marques de fabrique, protections, concessions et autres droits de propriété intellectuelle ainsi que l'exercice de tous les droits qui en découlent ou qui s'y rapportent.

2.6 La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

2.7. D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

2.8. La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.»

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Thomas DÜRR, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 08 janvier 2014. Relation GRE/2014/184. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014011494/110.

(140013194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2014.

---

**MS Finance, Société Anonyme,  
(anc. Management Assistances & Advisors).**

Siège social: L-4026 Esch-sur-Alzette, 173, rue de Belvaux.  
R.C.S. Luxembourg B 151.060.

L'an deux mille quatorze, le quinze janvier

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Marco dit Marc SCHMIT, commerçant né le 28 janvier 1967 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-4026 Esch-sur-Alzette, 173, Rue de Belvaux,

Le comparant agissant en tant que seul et unique associé de la société à responsabilité limitée MANAGEMENT ASSISTANCES & ADVISORS S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-3961 Ehlinge, 7A, Am Brill, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven en date du 11 janvier 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations n° 506 du 09 mars 2010 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B151060.

Ensuite le comparant, ès qualités qu'il agit, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué à la présente assemblée, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transformer la société à responsabilité limitée MANAGEMENT ASSISTANCES & ADVISORS S.à r.l. en société anonyme.

*Deuxième résolution*

Conséquence de la première résolution, l'assemblée générale décide d'augmenter le capital social souscrit de la société d'un montant de onze mille euros (EUR 11.000,-) pour le porter de son montant actuel de vingt euros (EUR 20.000,-) à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-), par la création et l'émission de onze (11) nouvelles parts sociales et libération intégrale par un apport en numéraire réalisé par l'associé unique,

La preuve de l'augmentation de capital au montant de onze mille euros (EUR 11.000,-) a été prouvée au notaire instrumentant sur le vu d'un certificat bancaire.

L'assemblée générale décide la modification de la valeur nominale des actions de la société transformée afin que le capital social soit désormais représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (EUR 310.-) chacune.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société de «MANAGEMENT ASSISTANCES & ADVISORS S.à r.l.» en «MS FINANCE»

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-3961 Ehlinge, 7A, Am Brill, à L-4026 Esch-sur-Alzette, 173, Rue de Belvaux

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet l'achat, la vente et la location d'équipements et notamment de matériel de bien être (etc.)

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins que celle-ci ne soit pas spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation."

*Sixième résolution*

Suite aux résolutions prises ci-dessus, il y a lieu de procéder à une refonte complète des statuts pour leur donner la teneur suivante:

” **Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «MS FINANCE».

Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet l'achat, la vente et la location d'équipements et notamment de matériel de bien être (etc.)

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins que celle-ci ne soit pas spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 3.** Le capital social de la société est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) représenté par CENT (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (€ 310,-), entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titre unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul actionnaire, celui-ci est dénommé «associé unique».

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul administrateur, celui-ci est dénommé «administrateur unique».

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président, en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopieur, télégramme ou e-mail, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, e-mail ou télécopieur.

En cas de pluralité d'administrateurs, les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la signature collective de deux administrateurs, ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Toutefois, pour toutes les opérations entrant dans le cadre des activités soumises à l'autorisation préalable du Ministère des Classes Moyennes et du Tourisme, la société devra toujours être engagée soit par la signature conjointe d'un Administrateur et de la personne au nom de laquelle ladite autorisation est délivrée, soit par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière ou de l'Administrateur unique pour autant que le signataire individuel soit détenteur de l'autorisation de commerce.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 8.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Lorsque la société compte un associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le deuxième mercredi du mois de juin à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Le conseil d'administration, et les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Cette demande est adressée au siège social par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 12.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social de la société transformée se terminera le 31 décembre 2014.
- 2) La première assemblée générale annuelle de la société transformée se tiendra en 2015.

#### *Septième résolution*

Et à l'instant l'assemblée générale, représentant l'intégralité du capital social, a procédé aux nominations suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui de commissaires à un.

Est appelé aux fonctions d'Administrateur unique:

Monsieur Marco dit Marc SCHMIT, commerçant né le 28 janvier 1967 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-4026 Esch-sur-Alzette, 173, Rue de Belvaux,

- 2) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

la société anonyme "FINPART s.a.", R.C.S. B 92961, dont l'adresse est au L-3961 Ehlange, 7a, Am Brill,

- 3) Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2020.

- 4) L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: SCHMIT, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 janvier 2014. Relation: EAC/2014/921. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.



Esch-sur-Alzette, le 20 janvier 2014.

Référence de publication: 2014011090/159.

(140011734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

---

**Doric Capital SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 164.799.

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

was held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of DORIC CAPITAL S.A. (the "Meeting") a "société anonyme", having its registered office at Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B164799, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Henri Hellinckx dated November 18, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 11 of January 3, 2012 (the "Company").

The Meeting elects as chairman Mr. Christoph Junk, private employee, with professional address in Munsbach, who appoints as secretary Mrs. Arlette Siebenaler, private employee, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mr. Pascal Pech, private employee, with professional address in Munsbach.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman requests the undersigning notary to enact the following:

I. The shareholders present or represented by proxy as well as the numbers of shares can be found on the presence list that has been signed by the shareholders, the proxyholders of the shareholders represented as well as the members of the bureau of the Meeting.

II. The chairman declares that 100% of the share capital is either present or duly represented. The Meeting declares to explicitly waive the convening requirements.

III. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Transfer of the registered office of the Company from 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg, to 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

2. Subsequent amendment of article 4, paragraph 1 of the articles of association of the Company in the English and German versions;

3. Decision to dissolve the Company and to begin on a voluntary basis its liquidation process (liquidation volontaire);

4. Appointment of Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A., a Luxembourg public company (société anonyme) established under the Laws of Luxembourg, having its registered office at 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 144338, as the Company's liquidator in relation to the voluntary liquidation of the Company (the "Liquidator");

5. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;

6. Appointment of Deloitte Audit S.à r.l. as auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation);

7. Miscellaneous.

After deliberation, the Meeting agrees to pass the following resolutions:

*First resolution*

The meeting resolves to transfer of the registered office of the Company from 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg, to 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

*Second resolution*

The meeting resolves to amend article 4, paragraph 1 of the articles of association as follows:

"The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange. Within the same municipality, the registered office may be transferred through simple resolution of the board of directors.»

*Third resolution*

The meeting resolves to dissolve the Company and to begin on a voluntary basis its liquidation process (liquidation volontaire).

*Fourth resolution*

The Meeting resolves to appoint Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services, a Luxembourg public company (société anonyme) established under the Laws of Luxembourg, having its registered office at 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 144338, as the Company's liquidator.

*Fifth resolution*

The Meeting resolves to confer on the Liquidator the broadest powers set forth in articles 144 et seq. of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended (the Law).

The Meeting also resolves to instruct the Liquidator, to the best of his abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The Meeting further resolves that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Shareholders. The Liquidator may delegate his powers for specific defined operations or tasks to one or several person (s) or entity/ies, although he will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

*Sixth resolution*

The Meeting resolves to appoint Deloitte Audit, having its registered office at L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf (RCS Luxembourg B 67895), as auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) and to instruct the auditor to examine the liquidation accounts as well as the liquidation report.

*Costs*

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately EUR 1,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

**Es folgt die deutsche Fassung des vorangegangenen Textes.**

Im Jahre zweitausendunddreizehn, am neunzehnten Dezember.

Vor Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg,

fand die Außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der DORIC CAPITAL S.A. (die „Versammlung“), eine Luxemburger Aktiengesellschaft („société en commandite par actions“) gegründet und bestehend nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in Luxemburg, und eingetragen in dem Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 164799, gegründet gemäß Urkunde vom 18. November 2011 des Notars Henri Hellinckx, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 11 vom 3. Januar 2012 (die „Gesellschaft“).

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Herrn Christoph Junk, Privatangestellter, geschäftlich ansässig in Munsbach, eröffnet.

Der Vorsitzende bestimmt Frau Arlette Siebenaler, geschäftlich ansässig in Luxemburg, zur Protokollführerin der Versammlung.

Die Versammlung ernennt zum Stimmzähler Herrn Pascal Pech, geschäftlich ansässig in Munsbach.

Nach der Bildung des Verwaltungsvorstandes der Außerordentlichen Generalversammlung stellt der Vorsitzende Folgendes fest:

I. Gegenwärtigem Protokoll ist ein Aktienverzeichnis beigelegt. Dieses Verzeichnis wurde von den Aktionären bzw. deren Vertretern, sowie von dem Verwaltungsvorstand und dem unterzeichneten Notar unterschrieben.

II. Der Vorsitzende stellt fest, dass das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft vertreten ist und deshalb von den durch das Gesetz vorgeschriebenen Einberufungen abgesehen werden konnte. Demnach ist die Generalversammlung ordnungsgemäß zusammengetreten und kann rechtsgültig beraten.

III. Die Tagesordnung der Außerordentlichen Generalversammlung lautet wie folgt:

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes von 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxemburg, nach 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

2. Abänderung von Artikel 4, Absatz 1 der Satzung in der englischen und in der deutschen Fassung.

3. Beschlussfassung über die Auflösung der Gesellschaft und Beginn des Liquidationsverfahrens auf freiwilliger Basis (liquidation volontaire);

4. Bestimmung von Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A., eine Luxemburger Aktiengesellschaft, gegründet nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg, mit dem Sitz in 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Muns-

bach, und eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B166001, zum Liquidator (der „Liquidator“);

5. Beschlussfassung über die Befugnisse des Liquidators und das Liquidationsverfahren;
6. Benennung von Deloitte Audit S.à r.l. zum Prüfer der Liquidation (commissaire à la liquidation);
7. Sonstiges.

Nach Beratung fasst die Versammlung folgende Beschlüsse:

#### *Erster Beschluss*

Die Versammlung beschließt, den Sitz der Gesellschaft von L-1720 Luxemburg, 2, rue Heinrich Heine, nach 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, zu verlegen.

#### *Zweiter Beschluss*

Die Versammlung beschliesst Artikel 4, Paragraph 1 der Satzung wie folgt abzuändern:

„Der registrierte Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Schuttrange eingerichtet. Innerhalb derselben Gemeinde kann der Firmensitz durch einfachen Verwaltungsratsbeschluss verlegt werden.“

#### *Dritter Beschluss*

Die Versammlung beschliesst die Gesellschaft aufzulösen und in Liquidation zu setzen (liquidation volontaire).

#### *Vierter Beschluss*

Die Versammlung bestimmt die Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A., eine Luxemburger Aktiengesellschaft, gegründet nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, und eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 166001, zum Liquidator.

#### *Fünfter Beschluss*

Die Versammlung beschließt, dem Liquidator die weitestgehenden Befugnisse, welche in den Artikeln 144 und folgende des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner jeweils geltenden Fassung (das „Gesetz“) vorgesehen sind, einzuräumen.

Die Versammlung beauftragt den Liquidator mit der Veräußerung aller Vermögenswerte und der Begleichung aller Schulden der Gesellschaft.

Die Versammlung beschließt weiterhin, den Liquidator zu bevollmächtigen, im Namen der Gesellschaft und ohne vorherige Genehmigung der Aktionäre, alle Akte und Handlungen, einschließlich der in Artikel 145 des Gesetzes vorgesehenen, durchzuführen. Der Liquidator kann eine oder mehrere natürliche oder juristische Person(en) zur Erfüllung spezifischer Aufgaben oder zur Durchführung bestimmter Handlungen bevollmächtigen, jedoch unter Beibehaltung der alleinigen Verantwortlichkeit für die dergestalt delegierten Aufgaben.

Die Versammlung beauftragt und ermächtigt weiterhin den Liquidator, namens und im Auftrag der in Liquidation befindlichen Gesellschaft, alle Verpflichtungen einzugehen, anzuerkennen oder durchzuführen, die sich aus jedweder Vereinbarung oder Dokument ergeben, welche für die Auflösung der Gesellschaft oder für die Verfügung über ihre Vermögenswerte erforderlich sein mögen.

Die Versammlung beauftragt und ermächtigt den Liquidator, gemäß Artikel 148 des Gesetzes, nach eigenem Ermessen die Vorauszahlungen der Liquidationserlöse (boni de liquidation) in Bar- oder in Sachleistungen an die Aktionäre zu zahlen.

#### *Sechster Beschluss*

Die Versammlung bestimmt Deloitte Audit, mit Sitz in L-2220 Luxemburg, 560, rue de Neudorf (RCS Luxembourg B 67895) zum Wirtschaftsprüfer (commissaire à la liquidation), der mit der Prüfung der Liquidationskonten sowie des zu erstellenden Liquidationsberichtes beauftragt wird.

#### *Kosten*

Die Kosten im Rahmen der Auflösung der Gesellschaft werden auf EUR geschätzt.

Der unterzeichnete Notar, der Englisch in Wort und Schrift beherrscht, erklärt hiermit, dass auf Antrag der erschienenen Partei die vorliegende Urkunde in englischer Sprache verfasst und nachfolgend ins Deutsche übersetzt wurde; auf Antrag derselben Partei soll im Falle von Abweichungen zwischen der englischen und deutschen Fassung des Textes die englische Version maßgeblich sein.

Worüber Urkunde, Geschehen und aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. JUNK, A. SIEBENALER, P. PECH und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2013. Relation: LAC/2013/60537. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 21. Januar 2014.

Référence de publication: 2014011577/163.

(140013023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2014.

**LSREF3 Lagoon Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 175.490.

In the year two thousand fourteen, on the third day of January.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 91796,

represented by Ms. Diane Seiler, employee, with professional address in Bertrange,

by virtue of a proxy given under private seal on 23<sup>rd</sup> December 2013.

Which proxy, after being signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party has requested the notary to enact the following:

- That "LSREF3 Lagoon Luxembourg S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with a share capital of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 175490, has been incorporated under the initial name of LSREF2 Lux Investments III S.à r.l. pursuant to a deed of the undersigned notary dated 21 February 2013 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 945 dated 20 April 2013, which articles of incorporation have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary dated 12 November 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (as amended, the "Articles of Association").

- That the share capital of the Company amounts to EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), represented by 100 (one hundred) shares with a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each;

- That the appearing party is the current shareholder of the Company (the "Sole Shareholder");

- That the appearing party fixed the agenda as follows:

*Agenda*

1. Transfer of the registered office of the Company from 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, to Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with effect as of 1<sup>st</sup> January 2014;

2. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the Articles of Association of the Company;

3. Miscellaneous.

*First resolution*

The Sole Shareholder resolved to transfer the registered office of the Company from 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, to Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with effect as of 1<sup>st</sup> January 2014.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolved furthermore to subsequently amend the first paragraph of article 5 of the Articles of Association of the Company which shall be read in its English version as follows:

« **Art. 5. first paragraph.** The registered office is established in the municipality of Bertrange."

There being nothing else on the agenda the meeting was closed.

### Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,000.- (one thousand euro).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he signed together with us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le trois janvier.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91796,

ici représentée par Mme. Diane Seiler, employée, avec adresse professionnelle à Bertrange, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 décembre 2013.

Ladite procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que «LSREF3 Lagoon Luxembourg S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, ayant un capital social de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175490, a été constituée sous le nom initial de LSREF2 Lux Investments III S.à r.l. suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 21 février 2013 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 945 du 20 avril 2013, lesquels statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 12 novembre 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (tel que modifiés, les «Statuts»)

- Que le capital social de la Société s'élève à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune;

- Que la partie comparante est le seul et unique associé actuel de la Société Associé Unique».

- Que la partie comparante a fixé l'ordre du jour comme suit:

#### Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la Société du 7, rue Robert Stümper, L- 2557 Luxembourg au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2014;

2. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de la Société;

3. Divers.

#### Première résolution

L'associé Unique a décidé de transférer le siège social de la société du 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2014.

#### Deuxième résolution

L'associé Unique a par conséquent décidé également de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de la Société qui sera lu comme suit dans sa version française:

« **Art. 5. premier alinéa.** Le siège social est établi dans la commune de Bertrange.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été levée.

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Seiler et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 janvier 2014. LAC/2014/1217. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2014.

Référence de publication: 2014011752/107.

(140013460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2014.

**Lipp S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 147.856.

In the year two thousand and thirteen, on the twentieth of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the sole partner of "LIPP S.à r.l." (hereafter referred to as the "Company"), a "Société à responsabilité limitée", established at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 147.856, incorporated by deed of Maître Carlo Wersandt, notary, on August 19, 2009, published in the Luxembourg Memorial C number 1720 on September 7, 2009 and whose Articles of Incorporation were for the last time modified by deed enacted on October 3<sup>rd</sup>, 2012 published in Memorial C, number 2946, page 142,365, on December 5, 2012.

There appeared

Prudential Assurance Company Limited, a company with registered office at Laurence Pountney Hill, London, EC4R OHH, registered with the Trade and Companies Register of England under the number 15454 (the Sole Partner), hereby represented by Mrs Sara Lecomte residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on December 19, 2013, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Partner has declared and requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Partner holds all the shares in the share capital of the Company;

II.- That the agenda of the present Extraordinary General Meeting is the following:

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation),
2. Appointment of Alter Domus Liquidation Services S. à r.l., a Luxembourg private limited liability company with registered office at 5, rue Guillaume Kroll in L-1882 Luxembourg as liquidator (the "Liquidator");
3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;
4. Miscellaneous.

III. The Sole Partner passes the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Partner resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation).

*Second resolution*

The Sole Partner resolves to appoint Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., prenamed, as liquidator (the "Liquidator").

*Third resolution*

The Sole Partner resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the "Law").

The Sole Partner further resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Partner. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Sole Partner further resolves to empower and authorise the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Sole Partner further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds to the Sole Partner of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed this original deed with us, the notary.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt décembre

Pardevant Maître Josph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit

l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Associé unique de la société à responsabilité limitée "LIPP S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 147.856, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Carlo Wersandt en date du 19 août 2009, publié au Mémorial C numéro 1720 du 7 septembre 2009 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 3 octobre 2012, publié au Mémorial C, N°2946, page 142,365 du 5 décembre 2012.

Prudential Assurance Company Limited, une société avec siège social au Laurence Pountney Hill, London, EC4R OHH, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Royaume Uni sous le numéro B 15454 (l'Associé Unique), ici représenté par Mme Sara Lecomte, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le décembre 19, 2013, Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- I. que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales du capital de la Société;
- II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire);
2. Nomination de Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, en tant que liquidateur (le "Liquidateur");
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
4. Divers.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de nommer Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., précité, en tant que liquidateur (le "Liquidateur").

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

L'Associé Unique décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Associé Unique décide en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

L'Associé Unique décide également de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des avances sur le solde de liquidation à l'Associé Unique de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande du comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: S.LECOMTE, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 23 décembre 2013. Relation: LAC/2013/59247. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): C.FRISING.

Référence de publication: 2014012440/110.

(140013930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2014.

---

**Wieland Truck & Trailer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5324 Contern, 1A, rue des Chaux.

R.C.S. Luxembourg B 94.070.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014016966/10.

(140018935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

---

**G-RE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 104.412.

En date du 30 décembre 2010 la société Marsh Management Services Luxembourg S.A. a été absorbée par la société Marsh Luxembourg S.A. renommée le jour même Marsh Management Services Luxembourg S.A.

Il y a lieu de préciser que Marsh Management Services Luxembourg S.A. ayant son siège social au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg est enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 8801.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014016471/12.

(140018876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

---

**Tele-Europa, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 164.447.

EXTRAIT

Monsieur Anton Tewfic Safieh, né le 23 février 1962 à Jérusalem, avec adresse professionnelle à 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, assure depuis le 27 janvier 2014 la fonction de «Gérant» de la société Tele-Europa.

Le pouvoir de signature du gérant délégué et des gérants est modifié. La société se trouve désormais engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants dont celle du gérant délégué sauf pour les transactions financières n'excédant pas le montant de trois mille euros (EUR 3.000) pour lesquelles la seule signature du gérant délégué suffira dans la limite de cinq mille euros (EUR 5.000) par période de trois mois.

Pour Extrait

La société

Référence de publication: 2014016914/16.

(140019001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

---